

## CM 67 - Climat : Macron en marche arrière

Les 4 mois qui viennent vont déterminer la politique climato-énergétique de la France. Le gouvernement avait annoncé deux documents destinés à guider l'action publique dans ce domaine :

- La stratégie nationale bas carbone (SNBC) programme la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans tous les secteurs.
- La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) définit les trajectoires de hausse des productions d'EnR et de baisse des consommations d'énergies fossiles. La PPE donne aussi les orientations sur le nucléaire, indissociable de la production éolienne et PV, avec le recul de la demande d'électricité.

L'obligation de publier en début de quinquennat ces deux textes, qui détaillent objectifs et politiques à court et moyen termes dans tous les domaines (isolation des logements, décarbonation des transports et de l'industrie, énergies renouvelables...), a été inscrite dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (08/2015) pour le long terme : une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990. Or cet objectif du « facteur 4 » a été relevé et transformé par l'actuel gouvernement en un objectif de neutralité des émissions de gaz à effet de serre. Du point de vue du climat, ce qui est présenté comme un rattrapage est en réalité une régression.

La polarisation du débat sur le nucléaire, 1/5 de la consommation d'énergie des ménages, des entreprises et des collectivités, explique pourquoi la PPE est plus médiatique que la SNBC. Cette dernière, plus importante et structurante, détermine des plafonds d'émissions de GES (budgets carbone) à respecter durant le quinquennat et les deux suivants, selon une trajectoire dégressive. Le premier décret SNBC (11/2015) fixait les 3 premiers budgets carbone pour la France : 440 Mt CO<sub>2</sub>e/an pour la période 2014-2018, 398 pour 2019-2023 et 357 pour 2024-2028. C'est à présent le deuxième décret SNBC qui est discuté : il doit réexaminer les objectifs de 2015 et définir le 4<sup>ème</sup> budget carbone (2029-2033), en vue d'atteindre la neutralité en 2050. Or la France n'a pas respecté son 1<sup>er</sup> budget carbone. En effet, avec la baisse des prix du pétrole fin 2014 et la reprise d'une croissance qui repose toujours sur les énergies fossiles, les émissions hexagonales sont reparties à la hausse : de 441 Mt CO<sub>2</sub>e en 2014 à 451 en 2016. On estime qu'elles ont crû de 3 % en 2017 et elles ont encore progressé en 2018.

Dans un document présenté par le ministère de l'Ecologie lors du comité SNBC-PPE du 19 juillet dernier, le budget carbone 2014-2018 a été réévalué à 458 Mt, contre 440 Mt dans la SNBC de 2015 et à 422 Mt, contre 398 Mt, pour la période 2019-2023. Soit une baisse entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> budgets moindre que ce qui était envisagé (- 36 Mt, contre - 42 Mt). Le retard sera rattrapé sur la période suivante (2024-2028) en proposant un budget carbone identique à celui de 2015 : 357 Mt. Foutaises ! En effet, dans la précédente programmation, les marches à franchir d'une période à l'autre étaient égales, la nouvelle SNBC envisage un quasi-doublement de l'effort (- 36 Mt entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> budgets carbone et - 65 Mt entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup>). Intenable.

En fait tout se dégrade : la révision à la hausse des deux premiers budgets carbone représente sur dix ans une demi-année d'émissions supplémentaires (210 Mt CO<sub>2</sub>e) dans l'atmosphère. Un problème dont le ministère de l'Ecologie a conscience, puisqu'il écrit : « *Se pose la question de compenser le dépassement [...] par l'achat de crédits carbone...* » Pas sûr que de tels rachats soient envisagés par un gouvernement qui veut réduire de 30 milliards d'euros la dépense publique annuelle, selon le rapport CAP 2022, passé inaperçu en pleine affaire Benalla. Quid de la crédibilité des engagements climatiques de la France ?

La première PPE (décret de 10/2016 fixant le cap jusqu'en 2023) était illusoire, de fixer des objectifs d'accroissement pour l'électricité renouvelable (afin de tenir les objectifs de la loi de 2015 et les engagements européens) sans donner des indications sur le nucléaire. Maintenir les capacités jusqu'en 2029 en prolongeant jusqu'à 60 ans des réacteurs conçus pour fonctionner 40 ans, comme le veut EDF (et Areva), est incompatible avec les objectifs 2030 de la loi de transition énergétique en matière d'essor des EnR et de maîtrise de la demande énergétique, dont l'aboutissement est au contraire la fermeture de 20 réacteurs sur 58. Reste à savoir comment la proposition gouvernementale lèvera cette contradiction.

Le document présenté le 19 juillet éclaire un peu la situation : la consommation nationale d'électricité (481 TWh en 2016), en lent recul jusqu'environ 2025 remonterait pour atteindre 610 TWh en 2050. Ceci repose sur une forte croissance de la production d'hydrogène à partir de 2025-2030, principalement pour les véhicules. Produire de l'électricité pour fabriquer de l'hydrogène qu'il faudra ensuite reconverter en électricité ou recomposer en carburant : est-ce rentable ? En revanche, une telle vision permet d'imaginer une France dotée d'un parc nucléaire qui ne fournirait que 50 % de la production nationale (ce que veut la loi de transition écologique), tout en conservant l'essentiel de sa capacité, avec des réacteurs en bout de course poussés au maximum, et remplacés par des EPR aux coûts de production beaucoup plus élevés que l'éolien ou le photovoltaïque.

Donc moins d'efforts aujourd'hui pour réduire les GES (sens de la politique budgétaire) et davantage d'efforts demain (peut-être), en pariant sur une accélération de la substitution des énergies fossiles par l'électricité. Histoire d'en faire moins du côté des économies d'énergie dans le logement et le transport pour ne pas mécontenter certains groupes d'intérêts. Comme de bien entendu.

Bruno Bourgeon, président d'AID, <http://aid97400.re>  
D'après Alternatives Economiques du 16/08/2018